



DEC201907DR02

Décision portant nomination de Mme Naziha Attia aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8564 intitulée Centre d'Études de l'Inde et de l'Asie du Sud (CEIAS)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 8564 intitulée Centre d'Études de l'Inde et de l'Asie du Sud et nommant M. Michel Boivin en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire de l'UMR8564 en date du 11/06/2019 ;

Considérant que Mme Naziha Attia a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la délégation lle-de-France Villejuif du CNRS du 12/11/2013 au 14/11/2013 et du 11/12/2013 au 13/12/2013 ;

DECIDE:

Article 1er: Mme Naziha Attia, ingénieur d'études, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8564 intitulée Centre d'Études de l'Inde et de l'Asie du Sud à compter du 01/01/2019.

Mme Naziha Attia exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Naziha Attia est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 05/11/2020 Le directeur de l'unité Michel Boivin

Visa de la déléguée régionale du CNRS Véronique Debisschop Visa du président de l'EHESS Christophe Prochasson